



Luxembourg, le 6 août 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre des Finances** et à Monsieur le **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **la modification du régime fiscal applicable aux voitures de société hybrides rechargeables**.

Fin juillet, le gouvernement a présenté un projet de règlement grand-ducal visant à modifier le régime fiscal applicable aux voitures de société en réintroduisant un avantage fiscal en faveur des véhicules hybrides rechargeables. Cette décision marque un changement de cap par rapport au régime antérieur, qui avait précisément supprimé le régime préférentiel applicable à cette catégorie de véhicules afin d'encourager une électrification plus rapide du parc automobile.

Selon un article de presse publié en date d'aujourd'hui, cette réforme est l'aboutissement de plusieurs mois de discussions entre les représentants du secteur automobile et différents ministères. L'article souligne également que le gouvernement avait jusqu'à présent refusé de réintroduire un traitement fiscal favorable aux véhicules hybrides rechargeables, avant de modifier sa position dans le cadre du présent projet de règlement grand-ducal.

Dans un communiqué publié le 31 juillet 2026, une organisation œuvrant dans l'intérêt de la protection de la nature et de l'environnement a qualifié les mesures prévues de « régressives et problématiques en matière de lutte contre le changement climatique ». Selon cette organisation, les véhicules hybrides rechargeables utilisés comme voitures de fonction présentent, en conditions réelles, des émissions de CO₂ trois à cinq fois supérieures aux valeurs officielles et ne devraient dès lors plus bénéficier d'un avantage fiscal.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. **Quels éléments nouveaux ont conduit le gouvernement à modifier son appréciation des véhicules hybrides rechargeables et à réintroduire un avantage fiscal en leur faveur ?**
2. **Le gouvernement a-t-il procédé à une évaluation de l'impact climatique attendu de cette réforme, notamment en ce qui concerne les émissions réelles de CO₂ des voitures de société ? Dans l'affirmative, les ministres peuvent-ils en présenter les principales conclusions ?**
3. **Comment les ministres apprécient-ils les études concluant que les émissions réelles des véhicules hybrides rechargeables utilisés comme voitures de société sont significativement supérieures aux valeurs d'homologation ? Ces études ont-elles été prises en considération par le gouvernement ?**
4. **Le gouvernement considère-t-il que la réintroduction d'un avantage fiscal en faveur des véhicules hybrides rechargeables est pleinement compatible avec les objectifs du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat, notamment ceux visant à accélérer l'électrification du parc automobile ? Dans l'affirmative, sur quels éléments ou quelles analyses fonde-t-il cette appréciation, alors que plusieurs études font état d'émissions**

réelles significativement supérieures aux valeurs d'homologation pour ce type de véhicules ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'S' followed by a smaller 'T' and a horizontal stroke.

Sam TANSON
Députée

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a final horizontal stroke.

Joëlle WELFRING
Députée